

La présentation du budget se déroulera en deux temps :

- 1. Synthèse des équilibres financiers et actions menées pour l'année 2017
- 2. Analyse détaillée des comptes de l'exercice 2017

1. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS ET ACTIONS MENEES

A. Les grands équilibres

Le projet de budget 2017 se caractérise par les éléments d'équilibres suivants :

• L'Epargne brute :

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement, s'élève à 1,13 M€. Cet excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet à la Communauté de Communes :

- De faire face au remboursement de la dette en capital
- > De participer au financement des investissements réalisés

On notera en complément, que le taux d'épargne brute, résultant du rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 6,07 %.

-	Recettes réelles de fonctionnement Dépenses réelles de fonctionnement	19 776 k€ 18 644 k€
=	Epargne Brute	1 132 k€

• L'Epargne nette :

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement de capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

Pour l'exercice 2017, le montant du remboursement en capital de la dette s'élève à 890 k€. Le taux d'épargne nette qui correspond au rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement est égal à 1,30 %.

=	Epargne nette	242 k€
-	Epargne brute Remboursement du capital	1 132 k€ 890 k€
	<u> </u>	

• La capacité de désendettement :

Ce ratio théorique, qui mesure la solvabilité d'une collectivité, correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette (encours de dette au 31/12/N), en supposant que cette dernière y affecte l'intégralité de ses capacités d'autofinancement (épargne brute).

=	Capacité de désendettement	13,6
/	Encours de la dette Epargne brute	15 363 k€ 1 132 k€
		45.0001.6

En supposant que la Communauté de communes consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, sa capacité de désendettement serait de 13,6 années.

• Les ressources d'investissement hors emprunts :

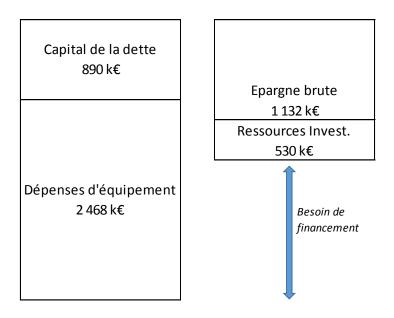
Deux éléments ont permis à la collectivité de dégager davantage de ressources d'investissement hors emprunt, à savoir :

- ➤ la recherche de cofinancements auprès des partenaires pour un montant de 188 k€;
- ▶ le Fonds de Compensation de la TVA relatif aux investissements pour 100 k€;

=	ressources invest. Hors emprunts	530 k€
+	Epargne nette Subventions et autres recettes	242 k€ 288 k€

Le besoin de financement des investissements de l'exercice ;

Les dépenses d'investissements hors dette s'élèvent à 2 468 k€. Le besoin de financement est donc positif (dépenses d'investissements hors dette 2 468 k€ - ressources invest. Hors emprunts 530 k€). Le besoin de financement s'élève donc à 1 938 k€.



Les montants indiqués ne tiennent pas compte des Reste à Réaliser 2016.

• L'évolution de l'endettement de la CCPM :

Le capital restant dû s'élèvera à 15 363 k€ au 31/12/2017 (dont 6 048 k€ concernent l'Indemnité de Remboursement Anticipé de l'emprunt Helvetix). Il faut à nouveau s'attendre à une légère augmentation de la dette pour l'exercice 2018.

A. Section de fonctionnement

Il convient au préalable de présenter les soldes suivants concernant la section de fonctionnement :

Le solde des opérations réelles de fonctionnement : 1,13 M€

Les opérations réelles de fonctionnement présentent un solde de 1,13 M€ (épargne brute). Ce montant s'explique par des dépenses réelles qui s'élèvent à hauteur de 18,64 M€ dont 438 k€ de frais financiers, combinée à des recettes réelles dont le montant est égal à 19,77 M€.

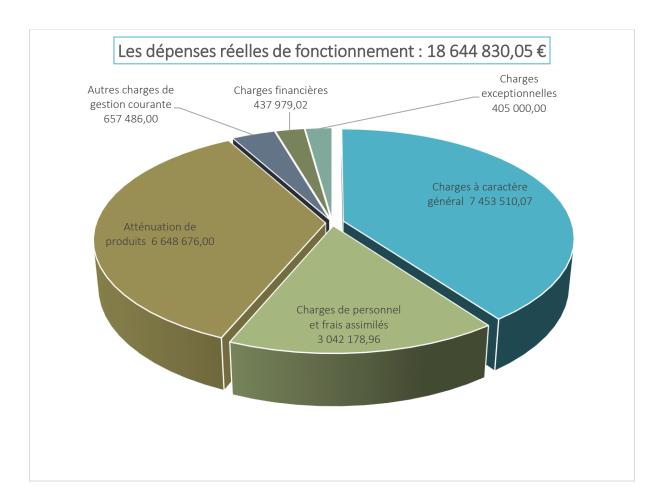
• Le solde des opérations courantes de fonctionnement

Les opérations courantes correspondent au total des opérations réelles auquel on déduit les charges et produits financiers ainsi que les dépenses et recettes exceptionnelles. En 2017, le solde des opérations courantes s'élève à 1 467 k€.

	2017
Recettes de gestion courante	19 308 k€
Dépenses de gestion courante	17 802 k€
Soldes des opérations courantes	1 506 k€

Le budget primitif 2017 atteint 23,69 M€ (contre 26,06 M€ en 2016, soit une baisse de 9,09%) dont 19,77 M€ en section de fonctionnement, soit 83,4% du budget total.

1 - Les dépenses de fonctionnement



Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant principalement les contrats de collecte des ordures mégères et des déchetteries (5 115 k€) mais également les charges afférentes aux divers contrats de maintenance, aux consommations d'éclairage public (700 k€), s'établit à 7 453 510 € contre 7 614 166 € en 2016, soit une baisse de 2,1%. Par rapport à l'exercice précédent, il convient d'indiquer le transfert de l'activité tourisme au sein de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire du Pays de Mormal ; Le transfert de la compétence éclairage public a été comptabilisé sur une année pleine dans ce budget. Ce chapitre représente 37,69% des dépenses réelles de fonctionnement, autant qu'en 2016.

Le **chapitre 012 « Charges de personnel »** est estimé à 3 042 179 € contre 2 995 914 € en 2016. Ce poste représente 15,38% des dépenses de fonctionnement prévisionnelles totales (16,2% des dépenses réelles de la section). Cette variation s'explique principalement par l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) et à titre accessoire, par une augmentation modérée des heures du CMRI suite au développement des sites.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » s'élève à 6 648 676 €. Il comprend les reversements sur le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) pour 368 k€ ainsi que les attributions de compensation que la CCPM reversent aux communes du territoire. C'est une dépense obligatoire pour la collectivité. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

Une ponction sur ces attributions de compensation est effectuée dans le cadre du service commun ADS (autorisation droit du sol).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 657 486 € dont plus de 60% au titre de l'enveloppe des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux organismes ADACI et Réussir en Sambre et désormais l'EPIC office de tourisme communautaire du Pays de Mormal. Ce chapitre comprend également les contributions au Parc Naturel, au SCOT ainsi que les indemnités d'élus.

Les charges financières inscrites au chapitre 66 s'établissent à 437 979 €. Les charges financières augmentent considérablement par rapport à 2016 pour 2 raisons :

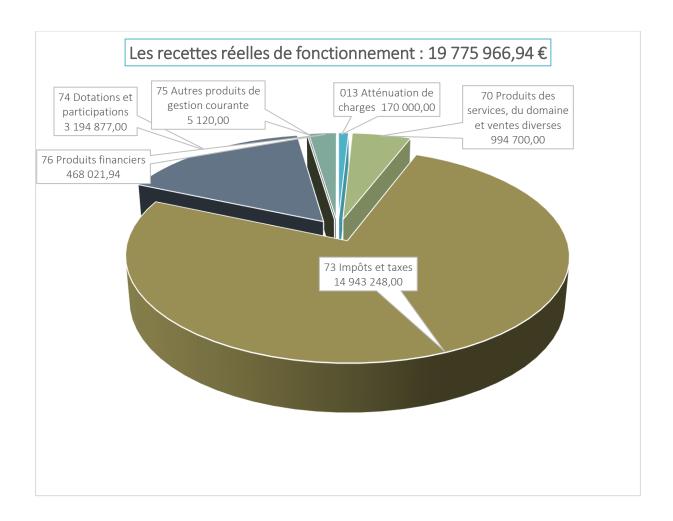
- la souscription d'un nouvel emprunt de 2 500 k€ (suite accord sortie emprunt Helvetix);
- le début du remboursement de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé).

Ces deux points engendrent une charge financière supplémentaire pour la CCPM à hauteur de 120 k€

Le **chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** comprend le financement partiel du budget annexe ZAC de Wargnies le Grand, ainsi qu'une subvention exceptionnelle allouée à l'OTC du Pays de Mormal pour faire face aux premiers investissements.

Le **chapitre 68 « Dotations aux provisions »** (chapitre 042 dans le BP 2017), est doté de 671,9 k€. Le chapitre comprend la dotation aux amortissements des immobilisations pour un montant de 459,3 k€, une dotation aux amortissements des charges financières correspondant à l'étalement de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé) sur la durée restante de l'emprunt initial, ainsi qu'une provision pour risque à hauteur de 86,4 k€ (Syndicat Mixte Thiérache développement >>> SEM Initialité).

2 – Les recettes de fonctionnement



Les **produits** prévisionnels **des services et du domaine (chapitre 70)** s'établissent à 994 700 €, et comprennent principalement la vente des produits issus de la collecte des ordures ménagères et de la déchetterie. Cela comprend également la participation des usagers relative aux ALSH, aux séjours ainsi qu'au conservatoire.

Le chapitre **Impôts et taxes** s'élève à 14 943 k€. Ce montant représente plus de 75% des recettes réelles de fonctionnement. Il est important de rappeler que la CCPM est sous le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). Dans ce régime, la CCPM se substitue aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle (CET (1), c'est-à-dire la CFE (2) + la part communale de la CVAE (3) ; la taxe sur les surfaces commerciales – TASCOM – et certaines composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau – IFER). Le groupement perçoit le produit des impositions

¹ Contribution Economique Territoriale

² Cotisation Foncière des Entreprises

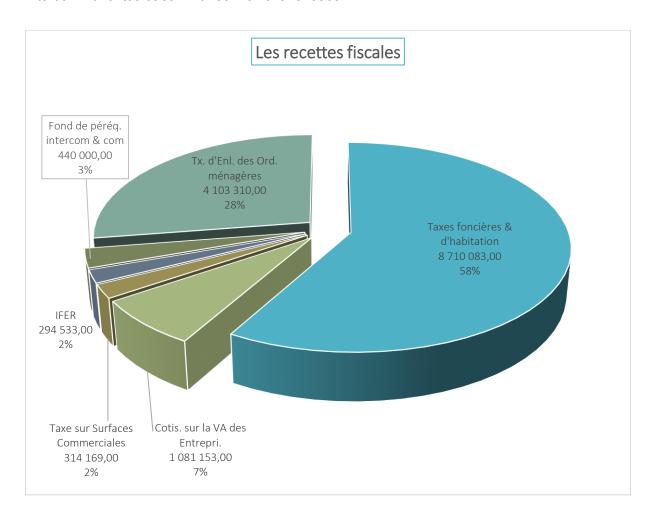
³ Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

économiques des communes regroupées, vote le taux de la CFE et décide des exonérations (d'où la CFE unique sur tout le territoire de l'EPCI).

Produit en € de la fiscalité directe locale prévu par la CC du Pays de Mormal en 2017

Taxes foncières & d'habitation	8 710 083,00
Cotis. sur la VA des Entreprises	1 081 153,00
Taxe sur Surfaces	
Commerciales	314 169,00
IFER	294 533,00
Fond de péréq. intercom & com	440 000,00
Tx. d'Enl. des Ord. ménagères	4 103 310,00

Enfin la CCPM a prévu au titre du FPIC la somme de 440 k€. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.



Les recettes du **chapitre 74 Dotations et Participations** s'élèvent à 3 195 k€. Ces recettes regroupent trois catégories :

- Les dotations de l'Etat
- Les recettes de subventions
- Les compensations fiscales
- Les dotations de l'Etat

Elles représentent un peu plus de 12% des recettes réelles de fonctionnement et se répartissent de la manière suivante :

Dotation d'intercommunalité : 915 k€
 Dotation de compensation : 1 589 k€

La dotation de compensation correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

Les recettes de subventions

Il s'agit des subventions relatives aux actions menées par la CCPM. Les partenaires de la CCPM en matière de recettes de subventions de fonctionnement sont les suivants :

	2017
Autres	35 000
Département	162 000
Autres organismes	249 000
Total	446 000

On notera que les subventions issues des autres organismes, proviennent essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les compensations fiscales

Il s'agit d'allocations compensatrices versées par l'Etat relatives à la taxe professionnelle et à la CET, ainsi que pour la taxe foncière et la taxe d'habitation. Elles s'élèvent à 250 k€ environ.

Parmi les autres recettes de fonctionnement, on trouve **les produits financiers au chapitre 76** pour un total de 468 k€. Il s'agit d'un versement annuel (pendant 14 ans) et correspond au fond de soutien de l'Etat suite à la sortie de l'emprunt Helvetix.

B. Section d'investissement

20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	536 560,00
202	Frais réalisat° docs urbanisme	144 000,00
2031	Frais d'études	377 560,00
2033	Frais d'insertion	0,00
2051	Concessions, droits similaires	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	216 938,00
204121	Biens mobil, matériel & étude	10 800,00
204121	Biens mobil, materiel & étude	20 000,00
2041411	Bâtiments et installations	36 138,00
2041302	Biens mobil, matériel & étude	140 000,00
20422	Bâtiments et installations	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 648 401,89
	operations)	1 040 401,03
2111	Terrains nus	20 000,00
2121	Plant, d'arbres et d'arbustes	130 000,00
2128	Autr agenc. et Aménag.terrains	0,00
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	192 470,00
2138	Autres constructions	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00
2152	Installations de voirie	1 069 000,00
21578	Autre mat. Et outil. de Voirie	30 710,52
2158	Autres inst. mat. outil. techn	164 100,00
2181	Instal. Gén., Ag. et Am. Div.	0,00
2182	Matériel de transport	0,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	15 221,37
2184	Mobilier	22 400,00
2188	Autres immo corporelles	4 500,00
2100	Addres infino corporelles	4 300,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	66 000,00
		22 222,30
2313	Constructions	66 000,00
Tot	al des dépenses d'équipement	2 467 899,89

Les frais d'urbanisme correspondent aux nouvelles procédures PLU et celles en cours ainsi que diverses études pour le PLUI. Pour les frais d'études, il s'agit principalement des frais pour la valorisation de la forêt et la Véloroute.

Les dépenses budgétées dans ce chapitre concernent les aides aux TPE, le FISAC ainsi que la fibre optique.

Afin d'anticiper une issue favorable au dossier Refresco, une partie des crédits estimés a été inscrite au budget (600 $k \in$). Les autres projets les plus significatifs concernent l'éclairage public (450 $k \in$), la Trame Verte et Bleue (130 $k \in$), les travaux d'aménagement du CMRI (environ 100 $k \in$) et le contrôle d'accès sur les 4 déchetteries.

Complément déchetterie de Le Quesnoy.

Les dépenses d'équipement présentées dans le tableau précédent s'élèvent à 2 468 k€. Il convient d'ajouter à cette section d'investissement, le remboursement du capital de la dette qui s'élève pour l'année 2017 qui s'élève à 890 k€, soit plus du double de l'année 2016. Cela s'explique par la souscription d'un emprunt de 2 500 k€ et par les premiers remboursements de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé) financés par un emprunt égal à 6 552 k€. Enfin, il

faut noter l'avance au budget annexe ZAC de Wargnies le Grand à hauteur de 381 000 €. Le total des dépenses d'investissements s'élève à 3 919 136,89 €.

Ces dépenses sont financées par différents moyens : des subventions, le FCTVA, un emprunt de 2.500 k€ ainsi que par autofinancement.

